

MM20 (F) – REQUÊTE EN POURSUITE DE LA PROCÉDURE

À remplir par le déposant ou le titulaire :

Nombre de feuilles supplémentaires :

Référence du déposant ou du titulaire :

1. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE OMPI

Veuillez indiquer la référence de l'OMPI qui figure sur l'avis d'irrégularité, par exemple, EN-I/783955701/LB.

2. NUMÉRO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL OU NUMÉRO DE LA MARQUE DE BASE

Lorsque la requête concerne un enregistrement international, veuillez indiquer le numéro d'enregistrement international.

Lorsque la requête concerne une demande internationale, veuillez indiquer soit la date et le numéro de la demande de base, soit la date et le numéro de l'enregistrement de base.

a) Numéro de l'enregistrement international :

b) Numéro de la demande de base :

Date de la demande de base
(jj/mm/aaaa) :

c) Numéro de l'enregistrement de base :

Date de l'enregistrement de base
(jj/mm/aaaa) :

3. NOM DU DÉPOSANT/TITULAIRE¹

Tel qu'indiqué dans la demande internationale ou **tel qu'inscrit** au registre international.

Nom :

4. REQUÊTE EN POURSUITE DE LA PROCÉDURE

La requête en poursuite de la procédure concerne l'inobservation d'un délai lié à une notification d'irrégularité portant sur les éléments suivants (veuillez cocher la case qui convient) :

- ☐ Une demande internationale, y compris le paiement manquant ou insuffisant des émoluments et taxes (règle 11.2) ou 3), ou règle 12.7)).
- ☐ L'inscription d'une licence, y compris le paiement manquant ou insuffisant des taxes (règle 20bis(2)).
- ☐ Une désignation postérieure, y compris le paiement manquant ou insuffisant des émoluments et taxes (règle 24.5)b)).
- ☐ L'inscription d'un changement de titulaire, d'une limitation, d'une renonciation ou d'une modification du nom, de l'adresse ou de la forme juridique du titulaire, d'une radiation de l'enregistrement international ou d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire, y compris le paiement manquant ou insuffisant des taxes (règle 26.2)).
- ☐ L'inscription de la division d'un enregistrement international relative à des taxes manquantes ou insuffisantes (règle 27bis.3)c)).
- ☐ Le paiement de la deuxième partie de la taxe individuelle (règle 34.3)c)iii)).
- ☐ Une demande visant à ce qu'un enregistrement international continue de produire ses effets dans un État successeur, y compris le paiement manquant ou insuffisant des taxes (règle 39.1)).

Veuillez noter que les conditions pour lesquelles le délai respectif n'a pas été respecté doivent être remplies au moment de la présentation de cette requête (y compris le paiement de tous les émoluments et taxes en souffrance).

¹ Lorsque la demande internationale est **conjointement déposée** ou que l'enregistrement international fait l'objet d'une **cotitularité**, veuillez indiquer ici le nom de chaque codéposant (tel qu'il figure dans la demande internationale) ou de chaque cotitulaire (tel qu'inscrit dans l'enregistrement international).

5. SIGNATURE DU DÉPOSANT, DU TITULAIRE ET/OU DE SON MANDATAIRE

Déposant ou titulaire (tel qu'indiqué dans la demande internationale ou inscrit au registre international) :

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

Nom :

Signature :

Mandataire du déposant ou du titulaire (tel qu'indiqué dans la demande internationale ou inscrit au registre international) :

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

Nom :

Signature :

MÉTHODE DE PAIEMENT

Si vous souhaitez débiter le montant des émoluments et taxes de votre compte courant ouvert auprès de l'OMPI, veuillez cocher la case et fournir les informations demandées à la rubrique a). Si vous avez déjà transféré ces montants sur le compte bancaire ou postal de l'OMPI, veuillez indiquer autant d'informations que possible à la rubrique b) afin de permettre à l'OMPI d'identifier et d'affecter votre paiement.

a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT OUVERT AUPRÈS DE L'OMPI

- ☐ Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès de l'OMPI (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter la rubrique b)).

Titulaire du compte :	
Numéro de compte :	
Identité de l'auteur des instructions :	

b) TRANSFERT SUR LE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

Identité de l'auteur du paiement :	
------------------------------------	--

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI	☐	Numéro de quittance de l'OMPI	
Versement sur le compte bancaire de l'OMPI Nom du compte : WIPO Banque : UBS SWITZERLAND AG, ZURICH, SWITZERLAND IBAN : CH77 0024 0240 FP10 1035 6 Swift : UBSWCHZH80A	☐	Références du paiement	jj/mm/aaaa
Versement sur le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens) Nom du compte : WIPO / OMPI SWISS POST/Postfinance, Engelhaldenstrasse 37, CH-3030 Bern IBAN : CH03 0900 0000 1200 5000 8 Swift : POFICHBE	☐	Références du paiement	jj/mm/aaaa

FEUILLE DE CALCUL DES TAXES**MONTANT DES TAXES**

La taxe pour la poursuite de la procédure est de 200 francs suisses.	TOTAL (francs suisses)	=	200
--	-------------------------------	----------	------------

